



## DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2020 – 001

Séance du 15 janvier 2020

### PISCINE INTERCOMMUNALE

### ACCUEIL D'UN CLUB DE NATATION SYNCHRONISEE ET ORGANISATION D'UN GALA DE CLOTURE

L'an deux mille vingt à 17h30, le quinze janvier, les membres composant le Bureau de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Felletin, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 8 janvier 2020.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs Jean-Luc LEGER, Marie-Françoise VERNA, Claude BIALOUX, Valérie BERTIN, Jean-François RUINAUD, Gilles PALLIER, Mathieu CHARVILLAT.

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique SIMONEAU, Philippe COLLIN.

**M. Jean-Luc LEGER** présente le rapport suivant :

La section Natation Artistique du club omnisport des ULLIS a sollicité la communauté de communes Creuse Grand Sud pour venir effectuer un stage du 17 au 22 février 2020 à la piscine intercommunale Aquasud et propose d'organiser un gala à la fin du stage. Il s'agit d'un groupe d'une trentaine de nageuses de 8 à 18 ans avec 4 à 5 accompagnateurs.

Il est proposé au bureau communautaire de répondre favorablement à cette sollicitation, dans les conditions présentées ci-dessous :

#### **Modalité d'organisation de l'accueil du stage :**

La demande porte sur la mise à disposition de 3 lignes d'eau par jour durant 5h pour l'entraînement du 17 au 22 février 2020, soit sur 6 jours.

Afin d'engendrer le moins d'incidences sur les publics habituels de la piscine, il est proposé les modalités de mise à disposition suivante :

- Lundi 17 février de 9h à 12h (bassin) et 15h45 à 17h45 (3 lignes)
- Mardi 18 février de 10h à 12h (3 lignes) et 17h45 à 19h45 (3 lignes)
- Mercredi 19 février de 10h à 15h (3 lignes)
- Jeudi 20 février de 11h30 à 14h30 (3 lignes) et 15h45 à 17h45 (3 lignes)
- Vendredi 21 février de 8h à 12h (bassin) et 15h45 à 16h45 (bassin)
- Samedi 22 février de 9h à 14h (3 lignes)

Ces créneaux engendrent un partage de bassin les :  
Mardis de 17h45 à 19h45 avec le public,  
Mercredis de 10h à 10h30 avec l'UNRPA et de 13h30 à 15h avec le club EEA,  
Jeudis de 11h30 à 14h30 avec le collège de Chénérailles, puis le public puis l'école de Champagnat,  
Samedis de 10h à 12h suppression du kayak exceptionnellement.

### **Modalité d'organisation du gala :**

La demande porte sur l'organisation d'un gala de clôture le vendredi 21 février de 20h à 22h avec un entracte.

Il est proposé les modalités d'organisation suivantes :

Le travail du personnel MNS, d'accueil/ménage, se fait sur la base du volontariat.

Une équipe différente de l'organisation habituelle des week-ends sera constituée afin de permettre l'ouverture au public le samedi.

Personnel nécessaire : Minimum 4 agents : 3 pour l'accueil et 1 en bassin.

### **Organisation générale :**

- Lumières de la piscine, il n'y a pas besoin d'éclairage supplémentaire ;
- La sono de la piscine est gérée par le club avec les talkies ;
- Le club utilisera les vestiaires de la Balnéo ;
- L'accueil du public se fera par l'entrée principale aux alentours de 19h15 ;
- Le public n'aura pas besoin de se déchausser ;
- Le passage du public se fera par la porte d'accès direct aux vestiaires réservés au personnel, des barrières et de la rubalise seront installées pour condamner l'accès aux vestiaires individuels ;
- Des barrières seront installées dans le couloir des sanitaires pour condamner les sanitaires femmes et de la rubalise dans les douches pour le fléchage pour orienter le public ;

Accueil du public sur les gradins :

125 personnes maximum ;

- Des barrières et/ou rubalise seront installées pour le fléchage pour guider le public (utilisation possible des chaises MNS également) ;

- Il sera procédé à la fermeture à la sortie du pédiluve puis à l'extrémité du bassin vers le couloir d'accès des secours ;

- Il sera mis en place une ligne de couleur au sol entre les gradins et le bassin pour restreindre le passage du public ;

- La déclaration d'organisation de la manifestation auprès de la SACEM, devrait être faite par le club, cela éviterait à la collectivité d'avoir à faire cette démarche administrative et financière.

- Une convention reprenant l'ensemble des modalités d'accueil du club durant la semaine et de l'organisation du gala sera conclue entre la communauté de communes et le club ;

Il est proposé de mettre à disposition les lignes d'eau durant la semaine à titre gratuit et de proposer un tarif d'une entrée piscine pour le gala, à savoir : 2.20€ pour les enfants et 3.70€ pour les adultes.

La vente des tickets se fera sur réservation, à la piscine, avec délivrance d'un ticket.

Cette manifestation engendrera exceptionnellement la fermeture au public et les activités du vendredi soir.

Pour information, le club sera hébergé à "l'hôtel du Chapitre" et au restaurant "au chant du monde".

**Le Bureau communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,**

✓ **APPROUVE** l'ensemble des dispositions décrites ci-dessus,

- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document concourant à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 15 janvier 2020 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

**10 FEV. 2020**

PUBLIEE le

**Jean-Luc LEGER,**

Président,

